

## Vie quotidienne

*Encourager l'installation de défibrillateurs cardiaques dans les parties communes des immeubles en copropriété : tel est l'objectif de l'opération de mécénat « Nous prenons notre rôle à cœur », lancée le 26 mai dernier par le cabinet Loiselet & Daigremont, en partenariat avec Voisins Solidaires et l'association RMC/BFM, et de la toute jeune association « Les Défibrill'Acteurs » visant à regrouper les initiatives du même type. Philippe Loiselet, directeur général de Loiselet & Daigremont, à l'origine de ces initiatives, nous explique sa démarche.*

# Sécurité des résidents

## Bientôt des défibrillateurs dans tous les immeubles ?



Philippe Loiselet

– Revue de l'Habitat – Vous avez inauguré en mai dernier, dans le cadre de l'opération « Nous prenons notre rôle à cœur », le premier défibrillateur installé dans un immeuble collectif, au 15, rue Lakanal (75015), géré par votre cabinet. Pourquoi cette opération ?

– Philippe Loiselet – Quand 30 000 personnes meurent chaque année en France d'un arrêt cardiaque à domicile, l'installation d'un défibrillateur dans chaque immeuble d'habitation est, selon le Comité scientifique de l'opération, la solution la plus efficace et la moins onéreuse, le coût d'un défibrillateur étant inférieur à 1 500 € hors taxes. Avec un défibrillateur sur place, permettant aux proches d'agir avant l'arrivée des secours, le taux de survie est en effet multiplié par 10. Or, si depuis 2007, des milliers de défibrillateurs ont été progressivement installés dans les lieux publics (stades, salles de spectacles, avions, etc.) et dans les entreprises, en revanche, les lieux privés, comme les parties communes des immeubles, ont été jusqu'à présent absents de toute réflexion globale. Notre démarche vise à sensibiliser à cette question de santé publique qui nous semble au moins aussi importante que l'installation de détecteurs autonomes de fumée dans les logements.

– RH – Certains peuvent être intimidés par cet appareil, pensant n'être pas suffisamment compétents pour en faire usage que l'on croit parfois réservé aux professions médicales ?

– Philippe Loiselet – Il n'y a aucune crainte à avoir sur ce point. D'abord, depuis le décret n° 2007-705 du 4 mai 2007, toute personne, même non médecin, est habilitée à faire l'usage d'un défibrillateur semi-automatisé ou automatisé externe. Ensuite, l'appareil, de petite taille, est simple d'utilisation. Il suffit de poser le gros patch sur la poitrine de la victime et le défibrillateur agit tout seul : une voix automatique guide l'utilisateur à chaque étape et c'est l'appareil lui-même qui prend la décision ou non d'envoyer un choc électrique à la victime. Et puis, mieux vaut essayer de s'en servir si le cas se présente, que de rester sans rien faire en attendant les secours. Car, dès l'arrêt du cœur, après 4 minutes, chaque minute qui passe réduit le taux de survie de 10 %. Une intervention rapide est donc vitale. En installant un défibrillateur dans chaque

immeuble, en informant les copropriétaires et les gardiens sur l'utilisation des appareils et sur les trois gestes indispensables, à savoir, appeler les secours (112, 15, 18), masser et défibriller, en délivrant une formation adaptée, ce sont des milliers de vies qui pourraient être sauvées.

– RH – Après cette première opération de mécénat, que comptez vous faire ?

– Philippe Loiselet – Le cabinet Loiselet & Daigremont ne compte pas en rester là, puisque nous allons proposer à l'ensemble des résidences que nous gérons dans le XV<sup>e</sup> arrondissement de s'équiper. Entre 50 et 250 appareils devraient ainsi être installés d'ici un an, pour un coût unitaire d'environ 50 euros par logement, soit 10 euros par an au regard de la durée de vie de ces appareils. Loiselet & Daigremont prendra en charge, au titre du mécénat, la logistique de l'installation (appel d'offres, commandes, réception, installation, communication auprès des résidents, mise en œuvre de la formation, etc.). Une nouvelle inauguration officielle est prévue le 22 octobre prochain, en présence de plusieurs personnalités. En outre, nous sommes en train de lancer l'association « Les Défibrill'Acteurs », dont Raymond Domenech est le parrain, qui regroupe des professionnels du secteur, des maires et des organismes ayant manifesté leur intérêt pour notre démarche. Cette association mettra en œuvre, dès cet automne, une information destinée aux résidents en copropriété et développera une formation adaptée à l'attention des gardiens des immeubles concernés.

Il faut aussi préciser que deux députés, Philippe Goujon, député maire du 15<sup>e</sup>, et Jean-François Lamour, ancien ministre et député de Paris, se sont engagés, le 26 mai dernier, à soutenir la proposition de Loiselet & Daigremont d'accorder le taux réduit de TVA à l'installation et à l'entretien des défibrillateurs dans les immeubles d'habitation. Cela contribuerait au développement de leur mise en place, sans avoir recours à une notion d'obligation.

Grâce à ces actions, nous espérons faire des émules et être imités par d'autres immeubles, en souhaitant que, dans quelques années, les défibrillateurs soient aussi banalisés dans les lieux privés que les extincteurs... ●